LETTRES

De D. Anselmo B***, *ancien historiographe de l'Université de Pavie, au citoyen* Buonaparte, *premier Consul de la République françoise ;* 1°, *sur le nouveau* serment de Liberté & d'Égalité ; 2°. *sur les suites du* 18 *Brumaire & sur la* promesse de fidélité à la Constitution.

Embrun, le 18 Novembre 1799.

Citoyen Consul!

Je suis toujours à Embrun, où je vis fort à l'étroit, des secours que la République accorde aux réfugiés Cisalpins; mais il faut bien se contenter, puisque l'état de vos finances ne permet pas d'en faire davantage. Comme vous m'avez spécialement recommandé par le chef d'escadron L.. de vous avertir franchement des faux pas que vous pourriez faire dans votre nouvelle administration, sur-tout pour ce qui a trait au Culte, & de prévenir autant que possible les *qui-pro-quo* qui sont toujours funestes & souvent difficiles à réparer dans cette matiere; je m'empresse à vous écrire, parce que je vous vois mal entouré.

Je vous l'ai déja dit, ce n'eſt pas votre titre de membre de l'Inſtitut qui vous rendra célebre dans l'hiſtoire : la poſtérité le regardera comme votre foible, & ne l'excuſera qu'en diſant que les grands hommes n'en ſont pas toujours exempts. Je tremblois que vous n'uniſſiez cette pédanterie au nom majeſtueux de Conſul, comme vous aviez eu la foibleſſe de l'unir au titre de Général en chef; mais vous ne l'avez pas fait, & je vous en félicite.

Le troupeau académique eſt jugé ſans appel; la révolution françoiſe a prononcé ſon arrêt de mort dans l'opinion générale. Remontez à l'origine de toutes les horreurs qu'elle a enfantées, vous y trouverez les Arouet, les d'Alembert, les Diderot, les Raynal, les Mirabeau, les Condorcet. Parcourez toutes les époques de la révolution, ſuivez-la dans ſes détails, ſes écarts, ſes déſaſtres, ſes chances affreuſes; par-tout vous verrez les ſuppôts de ces démons littéraires préſider à l'ineptie, au crime & à la ſottiſe. C'eſt cette tourbe immorale & inſenſée qui a ravalé les François du dix-huitieme ſiecle au-deſſous des Huns & des Vandales.

Vous ſavez, Buonaparte, que le grand Frédéric avoit auſſi fraterniſé avec les philoſophes; mais n'oubliez pas qu'il leur donna du pied au cul, lorſqu'ils voulurent ſe mêler de politique. Quand Voltaire s'aviſa de lui ſuggérer des regles de gouvernement; au-

lieu de raiſonner avec cet empirique effronté, il lui fit appliquer vingt-cinq coups de bâton. Ce correctif pouvoit paſſer alors; mais Frédéric n'en fût point reſté là, s'il avoit vécu juſqu'à la dixieme année de la révolution. Si l'exemple du monarque Pruſſien vous paroît trop caporal, imitez du moins la prudence qui l'inſpire; rompez avec ces chiffonniers ſuffiſans & abſurdes, pour ſuivre vos deſtinées; ou je perds toute confiance au bien que vous voulez faire.

Et le moyen d'en eſpérer le ſuccès, quand je vois les commiſſions légiſlatives, les porte-feuilles & les bureaux encroutés encore de cette vermine philoſophique qui fait depuis dix ans le tourment de la France & de l'Europe? D'abord je vois par les procès-verbaux de St.-Cloud, qu'on prétend rebâtir encore la République ſur la liberté & l'égalité. La révolution a déja vu quatre gouvernemens s'écrouler ſur ce fondement ruineux, & l'on s'opiniâtre à reconſtruire le nouveau ſur la même baſe : une telle idée ne peut être ſortie que de l'Inſtitut. Ces hiſtrions politiques ont affecté conſtamment de mépriſer tout ce qui les a précédés, pour ignorer impunément l'antiquité, & l'hiſtoire qu'ils n'ont pas eu le courage de lire. Ils ne ſavent pas, je le parie, que ce fantôme de liberté & d'égalité eſt une vieille héréſie, qui a huit fois & plus troublé le monde depuis dix-huit cens ans, & que l'Egliſe ca-

tholique a profcrite dans plufieurs Conciles généraux au grand contentement des peuples, qui en avoient été les victimes.

Manès, les Albigeois, Tanquelin, Arnaud de Breffe, Wiclef, Jean Hus, Calvin, Muncer furent auffi les apôtres de la liberté & de l'égalité, & vous favez combien l'Italie, la France, l'Angleterre, la Bohême, l'Allemagne & les Pays-Bas eurent à fe louer de leur évangile. Pie VI condamna de nouveau la liberté & l'égalité par le Bref du 10 Mars 1791 ; il rendit alors un fervice politique à la France ; & fi les fots philofophes de la Conftituante n'euffent pas dédaigné fon avis, affurément la grande nation n'eût point agonifé jufqu'au dix-huit Brumaire.

Les hommes qui vous ont tendu ce premier piege, n'en demeureront pas là. Pour achever de tout troubler, il faudra aftreindre auffi les Miniftres du culte au nouveau ferment de liberté & d'égalité ; car la tolérance de nos philantropes confifta toujours à établir leur fanatifme philofophique fur le débri de tous les cultes. Ecoutez-les : un Prêtre ne peut être bon citoyen, s'il ne profeffe le philofophifme par un ferment civique. C'eft ainfi qu'en criant à tue-tête contre l'intolérance, ils nous font de leurs fottifes autant d'articles de foi.

Jugez par la guillotine, les maifons de réclufion, les vifites domiciliaires, les com-

missions militaires, la Guianne françoise, les isles de Rhé & d'Oleron, si leur Saint Office est plus doux que celui de Rome. Cet attirail horrible de tyrannie continuera d'épouvanter la France, de scandaliser Pékin & Tunis, s'ils parviennent à vous entraîner dans cette seconde imprudence; l'alternative est inévitable. Et ne croyez pas que je parle à l'aventure; déja j'entends bourdonner ce projet à mes oreilles, & leurs affidés en pronostiquent l'exécution. Pour connoître à quels gens vous avez à faire, remarquez qu'on menace les Prêtres du serment de liberté & d'égalité, sans savoir encore ce que la liberté & l'égalité seront dans la nouvelle Constitution. C'est comme en 1790, *vous ne sauriez être en plus mauvaise compagnie.* Les coriphées ne manqueront pas de prétextes; ils vanteront sur-tout, sans le savoir, une nouvelle preuve de leur ignorance; ils vous diront qu'il est d'usage dans les pays acatholiques & infideles d'exiger de pareils sermens comme une garantie publique. Défiez-les d'en citer un seul exemple; vous verrez tous nos savans muets. Et d'abord, quand on supposeroit tous ces faits véritables, ne seroit-il pas honteux à des hommes qui se disent philosophes, qui ont étourdi les deux hémispheres du bruit de leur tolérance, de se modeler sur les sectaires & les barbares en fait de tolérance? Seroient-ils excusables, au dix-huitieme siecle, de chercher les armes

rouillées d'un fanatiſme jaloux & perſécuteur, dans les arſenaux du quatorzieme & du quinzieme? D'ailleurs ces Puiſſances pouvoient avoir raiſon d'exiger alors ces garanties, parce qu'elles avoient ſouvent à faire à des miſſionnaires étrangers qui excitoient à ce titre leur attention & leur ſurveillance: & c'eſt à des François, c'eſt à leurs concitoyens, à leurs parens, à leurs amis que nos étranges philoſophes veullent appliquer ces meſures déshonorantes.

Mais je nie très-poſitivement qu'aucun état en Europe ait jamais décrété des ſermens auſſi inconſéquens que le leur. Quelques Puiſſances acatholiques ou infideles, en accordant la tolérance au culte romain, exigerent, il eſt vrai, de ſes Miniſtres des ſermens de fidélité, mais jamais elles ne s'aviſerent de les forcer à reconnoître le principe ou le vice de leur gouvernement, ou les erreurs ſur leſquelles il étoit fondé. Le Turc demanda aux miſſionnaires l'engagement d'être fideles à ſon empire, & pas à l'empire fondé ſur l'Alcoran. L'Angleterre ne leur déféra point le ſerment de fidélité à la couronne fondée ſur la ſuprématie. Il étoit réſervé à nos nouveaux philantropes de torturer ainſi les conſciences, & de ne permettre aux Chrétiens de croire à Dieu qu'après avoir juré foi & hommage à leur philoſophiſme.

Des raiſons ſi frivoles atteſtent qu'un au-

tre motif les pouſſe à perpétuer le ſyſtême des ſermens ; & ce motif eſt aujourd'hui ſi public qu'ils ſe couvrent de ridicule en voulant le diſſimuler encore. Leur but eſt de juſtifier les calomnies abſurdes & les atrocités en tout genre, dont ils ont accablé le Clergé depuis la révolution, ou de vous aſſocier au blâme & à l'erreur univerſels, que cette conduite infame leur a mérités. Voilà tout le myſtere infâme de leur civiſme ombrageux.

Buonaparte, puiſqu'on eſt parti à St. Cloud du principe de liberté & d'égalité, il ne vous reſte d'autre reſſource que de prévoir & d'empêcher les maux que ce ſyſtême peut reproduire à tous momens ; vous avez pour bouſſole & pour regle l'expérience de quatre Légiſlatures, dont tous les travaux ont échoué contre cet écueil déſaſtreux. Mais plus de ſermens aux Prêtres, liberté abſolue du Culte catholique romain ; il n'eſt terrible qu'aux méchans, & les méchans ſont les premiers & les ſeuls fléaux de la République. Encore une fois, laiſſez en repos les pauvres inſermentés ; aſſez & trop long-tems ils ont gémi ſous la maſſue des philoſophes ; & ſi l'on vouloit être de bon compte, on ſeroit forcé de convenir qu'ils ont été les plus ſages & les plus conſéquens de la révolution, comme ils en ont été les plus patiens & les plus vertueux.

En 1791 ils refuſerent de jurer la conſti-

tution civile du Clergé ; peu de mois après, cette balourdise théophilosophique fut universellement conspuée & abrogée comme la cause premiere de tous les malheurs de la France. En 1792 ils rejetterent le serment de liberté & d'égalité ; on avoua en 1793 que ces deux mots avoient fourni tout le Talmud de Robespiere. En 1795 ils trouverent de la délicatesse à professer la souveraineté du peuple françois ; les époques de Fructidor & de Floréal convainquirent en effet que cette souveraineté n'étoit qu'une dérision, & qu'elle n'existoit réellement que dans Laréveillère & compagnie. En 1796 ils n'oserent jurer haîne à la Royauté, ni s'attacher par serment à la Constitution de l'an trois. Le 30 Prairial & le 18 Brumaire font foi qu'ils avoient raison ; la premiere journée supprima le serment, comme fomentant la guerre à l'extérieur, & la seconde sapa la Constitution comme éternisant la guerre dans la République.

C'est donc pour avoir fait ce que tout le monde auroit du faire que les Prêtres insermentés ont enduré une persécution, dont on chercheroit envain le pendant à Constantinople ou à Alger, dans l'Histoire de l'ancienne Rome, dans les fastes des sectaires & des apostats de tous les siecles : & après une telle expérience on viendroit encore leur parler de serment ! Et après de telles preuves de leur patience & de leur probité, l'on

oseroit

oseroit encore former des doutes sur leur soumission à l'ordre établi ! Où sont donc les philosophes qui se laisseroient traîner à Caïenne ou à l'échafaud plutôt que de manquer à leur conscience ? Je n'en connois point qui aient porté le civisme jusques-là.

Vous m'appellez votre ami : je crois avoir justifié ce titre par la maniere franche avec laquelle je vous écris. Si vous jugiez à propos de communiquer ma lettre aux hommes que je vous ai dépeints sous leurs vraies couleurs, je vous en laisse le maître ; je vous prie seulement de supprimer mon nom ; je ne crains pas les plumes de l'Institut, mais je me défie de ses canifs.

Salut & amitié.

Valence, le 1er. Février 1800.

CITOYEN CONSUL !

VOUS êtes surpris de mon silence ? N'ayant rien d'agréable à vous mander, rien d'efficace à espérer de mes remontrances ultérieures, j'avois cru qu'il ne me restoit d'autre parti que de gémir & me taire. Ne me parlez plus de vos bonnes intentions ; personne n'en est mieux convaincu que moi, & personne peut-être n'a eu plus d'occasions de les apprécier.

C'eſt ce qui aggrave mon indignation contre les hommes qui vous entourent, & qui ont pris ſur le *Conſul* Buonaparte tout l'empire que le *Général* Buonaparte avoit autrefois ſur la victoire : voilà ce que diſent ceux qui prennent encore votre parti contre les clameurs publiques. Puiſque vous voulez que je parle, & que je parle toujours avec franchiſe, je dois vous dire que le 18 Brumaire, malgré les éloges perfides qu'en font toutes les gazettes de l'Inſtitut, eſt déja jugé & condamné au tribunal des citoyens ſages. Ils ne voient plus dans cette journée, qui devoit ſauver la France, que le triomphe d'une faction, expoſée comme toutes les précédentes à être abſorbée par le tourbillon révolutionnaire. Ils y voient les mêmes hommes, les mêmes moyens, les mêmes inconſéquences, les mêmes piéges, le même langage, le même machiavéliſme, la même indulgence pour les Jacobins, la même indifférence pour leurs victimes, la même fureur contre les émigrés, les mêmes quolibets philoſophiques, la même morgue anti-chrétienne ; en un mot toutes les *allures de la révolution*, qui ſemble aujourd'hui ſourire aux François pour inſulter à leurs malheurs.

Les Arena, les Talot, les Briot, les Deſtrem & conſors, dont le 18 Brumaire avoit fait trop bruſquement juſtice, ſont rappellés, exemptés de la ſurveillance, munis du privilege de renouer la chaîne de leurs complots :

& les Paſtoret, les Portalis, les Paradis, les Dumolard, tous les honorables proſcrits, que le 18 Fructidor avoit opprimés, ſe voient ou retenus en exil, ou honteuſement livrés à l'inquiſition municipale de leurs départemens. Barrere arrive triomphalement à Paris pour y froiſſer de l'œil & du geſte les citoyens échappés à ſes fureurs. Cambon & Billaud ſont ſans doute attendus; l'un pour régénérer le crédit, l'autre pour raſſurer les eſprits contre la barbarie révolutionnaire; & ſi une Providence bienfaiſante n'avoit ſouſtrait les Roberſpierre, les Marat, les Carrier, les Lebon, à cette indulgence homicide, peut-être auroit-on vu ces monſtres ſe pavanner effrontément ſur les tombeaux qui récelent leurs victimes.

Ils vous auront dit ſans doute les inſtigateurs de ces meſures étranges, que le moyen de comprimer les réactions, étoit d'oublier tout le paſſé. Puis-je les croire lorſque la plus lâche partialité dévoile l'hypocriſie de leur modérantiſme, lorſque leur aſtucieuſe clémence prodigue les égards aux coupables, & les affronts aux innocens? Vous n'avez donc pas apperçu le fin de cette conduite? Le voici, & l'intérêt de la République autant que le vôtre exige que vous tâchiez de bien vous en convaincre : *les honnêtes gens ne ſont pas à craindre*, diſent tout bas ces ruſés caméléons, *ceux-ci pardonnent; mais les brigands ſont terribles dans leurs ven-*

geances & ne pardonnent pas ; ménageons-les ; si Buonaparte succombe avec son 18 *Brumaire, nous trouverons chez eux faveur & protection.* Telle est la politique de vos entours. Remontez jusqu'aux états-généraux de 1789, suivez la révolution dans ses diverses & nombreuses secousses, vous verrez qu'ils n'ont jamais suivi d'autre manege. Et c'est à de tels hommes que vous donnez votre confiance !

Pour venger enfin la gloire littéraire de la France, pour faire amende honorable à la raison humaine, l'Institut devoit être relégué aux petites-maisons. Point du tout ; la nouvelle chartre consacre son existence civile par le lien le plus solemnel : la tourbe encyclopédique est donc maintenue, & *chargée*, qui plus est, *de recueillir les découvertes*, *de perfectionner les sciences & les arts.* O honte ! Et qu'apprendront-ils aux François ces *scientifiques* charlatans ? Qu'ils lisent leurs mémoires académiques, les François apprendront en *morale*, que la vertu est l'habitude des actions *utiles* à l'individu & à la société : c'est la quintessence de Machiavel qui métamorphose toutes les vertus en crimes, & tous les crimes en vertus. Ils apprendront en *politique*, que l'homme pour vivre heureux en société, doit renoncer à tous les principes sur lesquels a toujours reposé la société des hommes ; que les hommes sont *égaux en droits*, que les nations sont *souveraines* par essence, & que

vous, Buonaparte, vous êtes un ufurpateur, pour avoir arraché le peuple *fouverain* aux tigres, qui le dévoroient au nom de *l'égalité*. Ils apprendront *en fait de commerce & d'agriculture*, que ces parties précieufes de l'adminiftration fortiroient de l'état d'agonie qui les accable, fi l'on donnoit aux *poids* & aux *mefures* des noms inintelligibles; qu'il faudroit en conféquence bigarrer de grec ou d'hébreu la cervelle des boutiquiers, des poiffardes & des ruftres, activer le *centimètre*, le *décilitre*, le *kilogramme*, le *décaare*, &c. En un mot, exécuter une extravagance, que le commerce & l'agriculture attendent pour rendre le dernier foupir. Ils apprendront en *religion*, que l'exiftence de Dieu eft une fable, ou tout au plus un fait douteux; que la nature eft le produit du hafard; que l'homme comme la brute trouve le néant au tombeau, que la raifon permettra peut-être de croire une vie future; que dans ce fyftême, qui n'eft que la bigoterie du philofophifme, on peut fuppofer une religion naturelle abandonnée pour fes dogmes, fon culte, fa morale, aux caprices des particuliers; qu'au-delà de cette théologie tout eft *fanatifme* & *fuperftition*. Ils apprendront, en *hiftoire*, que tout eft incertain; que les vifions d'une critique délirante doivent l'emporter fur le témoignage de tous les fiecles; que la généalogie du monde, les premiers titres du genre humain, font des contes de fées: enfin que l'homme

n'a rien à recueillir dans les annales de six mille ans, sinon peut-être dans les fastes des payens, des barbares & des sauvages, pour autant que ces monumens ne contrarieroient pas la démence des philosophes. Voilà les leçons que la génération présente recevra de l'Institut. Buonaparte, je vous le demande, est-ce là pour fermer les plaies de la République, guérir l'immoralité générale, rappeller à la vie toutes les branches mourantes de l'administration, regagner la confiance des Puissances étrangeres, terminer la révolution? Et c'est à ces faquins littéraires que l'on confie l'éducation d'un peuple jadis le plus éclairé de l'Europe! Et c'est à d'orgueilleux insensés, qui se sont fait une science nouvelle de l'ignorance même, & du renversement de toutes les sciences, qu'on abandonne le soin de *recueillir les découvertes & de perfectionner les sciences & les arts!* Et c'est à des hommes qui ont apostasié de tous les principes moraux, sociaux & religieux; à des hommes dont la doctrine démagogique & anti-religieuse, ont désorganisé toute la terre; c'est à de tels hommes qu'on demande des conseils pour le rétablissement de l'ordre, qu'on distribue les fauteuils du sénat conservateur, du tribunat, du corps législatif, du conseil d'état, jusqu'aux porte-feuilles du ministere & les secrets les plus importans de la République! Ah! cessons de nous étonner que la France après tant d'orages, perde aujour-

d'hui de vue le port que lui avoit montré le 18 Brumaire ; cette confiance aveugle met au grand jour la cause de cet affreux revirement. Je le prédis, tant que cette philosophaille dépravatrice dominera, il n'y a pour vous que des dangers à craindre, & pour la France nulle prospérité, nulle paix intérieure ni extérieure à espérer.

Vous ne connoissez point l'ambitieux fanatisme de cette secte : toujours elle vous contrecarrera, parce qu'elle entendra toujours que ses conceptions chimériques aient l'empire exclusif, & que tout ce qui vient d'elle soit religieusement observé. Vous vouliez par exemple le rétablissement du culte, le rappel des Prêtres, l'ouverture des Eglises : mais la secte ne vouloit rien de tout cela. Qu'ont-ils fait pour atteindre leur bût ? Ils ont feint de favoriser le vôtre, & ils ont obtenu par la ruse ce qu'ils ne pouvoient plus obtenir par la force. *Accipe nunc Danaum insidias :* voyez les détours, les entraves, les manœuvres qu'ils ont employées pour faire échouer l'exécution de votre dessein : plus votre résolution étoit ferme, plus leur astuce a déguisé son manege.

Le philosophiste Fouché, aujourd'hui ministre de la police générale, proposa d'abord au consulat trois classes de Prêtres déportés à rappeller : ceux qui avoient fait tous les sermens *sans les avoir retractés ;* ceux qui s'étoient mariés ; ceux qui avoient cessé vo-

lontairement leurs fonctions religieuses avant la promulgation de la loi du 7 Vendémiaire sans les avoir reprises postérieurement. On vous fit entendre qu'il étoit juste de distinguer les Prêtres qui s'étoient conformés aux lois: voilà le piege. Il falloit satisfaire & flatter la haine philosophique des révolutionnaires contre les Ministres insermentés, conserver à ceux-ci l'odieux & calomnieux nom de *réfractaires*, & préparer des obstacles au retour du culte : voilà le vrai but de la proposition. Aucune loi n'obligeoit les Ministres des cultes à aucuns sermens, à moins qu'ils ne voulussent exercer leurs fonctions; aucune loi ne leur prescrivoit le mariage; aucune loi ne leur défendoit de continuer l'exercice de leur ministere, pourvu qu'ils prêtassent la garantie civique : ces assertions sont notoires & évidentes. En quoi donc ces trois classes privilégiées sont-elles plus soumises aux lois que la quatrieme, qu'il a plu au Ministre Fouché, de laisser, comme *réfractaire*, sous l'anathême directorial? Il ne sauroit en donner d'autres raisons que celles que je viens de rapporter; à moins qu'il ne reproche à quelques-uns de ces Prêtres d'avoir exercé publiquement quelques fonctions, lorsque la loi du 7 Vendémiaire étoit en sursis presque général, & que le corps législatif délibéroit sur son rapport : il feroit absurde de leur en faire un crime aujourd'hui, & cette loi d'ailleurs prononçoit contre ces prétendus délits une

peine

peine qui n'étoit pas celle de la déportation.

Cette quatrieme classe abandonnée par le Ministre, n'étoit donc pas *réfractaire aux lois de la République ;* mais un avantage qu'elle avoit sur les trois autres, c'est qu'elle ne l'étoit pas non plus *aux lois de l'Eglise*, & qu'à ce titre, elle étoit plus digne de la confiance du peuple chrétien, & conséquemment plus propre à remplir vos vues restauratrices : c'est précisement pour ces motifs-là même que le Ministre *philosophe* vous a proposé de les écarter. Il s'agit de remettre la religion en vigueur ; & l'on rétablit exclusivement les Ministres que la religion repousse. On fait la grimace de permettre le libre exercice des cultes ; & l'on ne rend aux orthodoxes que des Prêtres schismatiques, des Prêtres excommuniés comme concubinaires sous les dehors d'un mariage factice, des Prêtres porteurs d'un certificat qui atteste légalement l'apostasie de leur ordre ou l'abandon volontaire de leurs fonctions.

Si vos entours en fussent demeurés là, vous eussiez senti la perfidie : c'est pourquoi ils vous suggererent, pour le rappel des Prêtres de la quatrieme classe, un moyen qui en apparence remplissoit vos vues, & qui en réalité achevoit de les contrarier. Je parle de la *promesse de fidélité à la Constitution* substituée à tous les sermens antérieurs. *C'est un rien*, vous ont-ils dit ; *aucun Ministre des cultes ne refusera cette garantie au gouverne-*

ment : les aſſermentés porteroient tout le poids de la haine publique, ſi l'on rendoit les autres à la liberté & à leurs fonctions, ſans avoir exigé d'eux cette garantie.

La nouvelle promeſſe eſt donc une *garantie ;* point pour le gouvernement ſans doute, car il ſeroit ridicule de donner *un rien* pour garantie au gouvernement : point non plus pour les *aſſermentés*, à qui elle eſt inutile, à qui perſonne ne veut de mal, à qui le gouvernement ne doit pas de garantie pour fait de leur ſoumiſſion, puiſqu'il n'étoit pas de loi qui les obligeât aux ſermens. Et à qui donc la *promeſſe* prête-t-elle une *garantie* ? Aux philoſophes & à leurs œuvres. Vous allez voir que *pour eux* elle n'eſt pas *un rien*, mais la preuve la plus complette de leur conſpiration contre le 18 Brumaire, & contre tous vos projets pacificateurs. Je ne demanderai pas à nos philantropes *pourquoi*, l'obéiſſance civile étant due à la puiſſance qui gouverne, & non à ſon organiſation, ils renouvellent ſans ceſſe leurs intrigues pour extorquer des Prêtres d'inutiles promeſſes ou ſermens de fidélité à la Conſtitution. *Pourquoi* ils forcent ceux-ci à émettre leur vœu pour la Conſtitution, tandis qu'ils laiſſent à tous les citoyens la liberté de l'émettre pour ou contre. *Pourquoi*, la déportation de ces infortunés étant reconnue injuſte, ils mettent pour condition de leur liberté la preſtation d'une promeſſe qui n'eſt impoſée qu'aux Prê-

tres exerçant les fonctions des cultes. *Pourquoi*, les canons de l'Eglise prononçant l'anathême contre les Prêtres qui acquiesceroient à la spoliation de ses Temples ou de ses Ministres, ils s'opiniâtrent à leur faire reconnoître par un engagement public la nouvelle Chartre, qui sanctionne encore cette spoliation, tandis qu'on obtient également la fin de la loi par leur résignation & leur patience, que leur ordonnent aussi les lois de l'Evangile & de l'Eglise. Je laisse tous ces *pourquoi* auxquels les philosophes n'ont rien à répondre. Voici un trait plus propre à vous les faire connoître. Réfléchissez seulement sur les termes de l'arrêté qui prescrit la nouvelle formule : *les Ministres des cultes*, y est-il dit..... *qui étoient, par les lois antérieures à la Constitution, assujettis à un serment, y satisferont par la déclaration suivante : je promets fidélité à la Constitution.* Pesez bien les mots *y satisferont.* Est-ce au serment qu'ils satisferont? Non, on ne satisfait à un serment que lorsqu'on remplit les devoirs qu'il impose : mais ils *satisferont* à toutes les *lois antérieures* à la Constitution, qui exigeoient des *sermens*; ils *satisferont* à l'obligation supposée de prêter ces *sermens auxquels ils étoient assujettis*; ils entreront par-là dans la premiere classe des Prêtres qui ont fait tous les sermens *sans les avoir rétractés* : c'est-à-dire en deux mots qu'acquiesçant à la nouvelle *promesse*, ils feront équivalemment tous les

ſermens de la révolution, qu'ils approuveront & ratifieront toutes les lois qui les ordonnoient. La promeſſe ne ſupplée donc pas à des ſermens abolis; elle repréſente des ſermens *non rétractés*, des ſermens exiſtans dont elle renferme la vertu & la force. Qu'en dites-vous? Les philoſophes ſavent-ils faire le coup de filet? Vous comprenez à préſent le motif pour lequel ils vous ſurprirent une nouvelle rédaction de votre arrêté du 8 Frimaire, qui d'abord n'avoit pas fait mention de *ſermens non rétractés*. Pour mieux maſquer leur jeu, ils ajoutèrent à cette nouvelle rédaction la troiſième claſſe de Prêtres à ſauver de l'exil, hypocriſie qui ſervoit encore leurs vues irréligieuſes, puiſque cette claſſe eſt compoſée de ceux qui ont, ou qui ſont cenſés avoir renoncé à toutes fonctions. Convenez-vous que cette promeſſe gazée de tant de philantropie, n'eſt pas *un rien* pour la faction inventrice des ſermens? Vous ne les euſſiez pas cru capables de ce ſtratagême? C'eſt que vous n'avez pas ſuivi comme moi leur tactique depuis dix ans.

Rien ne met plus à découvert leur rage anti-chrétienne, & leur vœu prononcé d'exterminer le catholiciſme par le défaut de Miniſtres, que l'opiniâtreté inſenſée qui les porte à toujours regarder comme exiſtante l'obligation des ſermens ſurannés, ou comme criminelle la *rétractation* de ces ſermens. Ceux de 91, 92, du 19 Fructidor n'exiſtent plus

de fait & de droit ; n'importe, ils ne veulent pas qu'ils ſoient *retractés* par les Prêtres qui les ont émis. Pourquoi ? Parce que cette *rétractation* eſt ordonnée par les lois de l'Egliſe, & que ſans l'avoir faite, ces Miniſtres ſont perdus pour le culte Catholique. Savez-vous pourquoi ils ont remis ſur le tapis la loi du 7 Vendémiaire en vous propoſant l'ouverture des Egliſes ? C'eſt d'abord parce que cette loi eſt ſubverſive de la liberté de conſcience ; c'eſt parce qu'elle rend les articles 93 & 94 de la nouvelle Conſtitution plus clairement inconciliables avec la morale & les devoirs Paſtoraux du miniſtere orthodoxe ; c'eſt ſurtout parce qu'elle bannit à perpétuité les Prêtres ſoumiſſioniſtes qui auroient *rétracté*, *modifié* ou *reſtreint* la déclaration qu'elle exige. Vous voyez dans tout cela l'évidence de l'interprétation que j'ai donnée plus haut à la nouvelle *promeſſe*, & un puiſſant rempart contre les *rétractations*. Ils n'auroient oſé vous parler de maintenir & d'étendre aux ſermens ſupprimés une diſpoſition ſi ridiculement atroce ; vous euſſiez rejetté leur propoſition avec horreur. Croiriez-vous qu'ils ont oſé la réaliſer ſans votre aveu ? Faites-vous produire la lettre circulaire du Miniſtre Fouché aux adminiſtrations centrales, du 19 Frimaire dernier, vous vous y convaincrez qu'en entravant de ſon mieux l'exécution de votre arrêté du 8, par un fatras de lois révolutionnaires, que la Conſtitution

de l'an 3 avoit abolies depuis long-tems, il déclare en termes que la difpofition dont il s'agit, eft applicable aux Prêtres qui auroient *rétracté*, *modifié* ou *reftreint* des fermens qui ne fubfiftent plus, & que *la loi du 7 Vendémiaire*, en dépit du 18 Brumaire, *les bannit à perpétuité du territoire de la République*. J'ajoute que cet appareil de terreur, qu'ils ont conftamment oppofé aux *reftrictions*, a prévenu plus que tout le refte contre les promeffes & les fermens civiques, parce que cette mefure atteftoit la perverfité de leurs vues : fi leurs grands mots *de refpect pour le domaine de la penfée*, *la liberté des cultes*, avoient été finceres, ils euffent été indifférens aux *reftrictions* ; elles ne réclamoient que cela. Jamais les philofophes n'ont répondu à ce reproche, & il eft en effet fans réplique. Quant à l'ouverture des Eglifes, elle entroit fi peu dans leurs vues qu'ils font déja parvenus à les fermer aux chrétiens, en vous efcamotant l'arrêté du 2 Pluviofe, qui place l'idole de la loi & leurs pantalonades civiques à côté du trône de l'Eternel. Ainfi le culte fe retrouve au point où il étoit avant le voyage de St. Cloud, avec cette feule différence qu'on l'opprimoit alors fans façon, & qu'on le fait aujourd'hui en complimens : c'eft le farcafme ajouté à la tyrannie.

Voilà comme des inftigateurs perfides ont triomphé de vos intentions, ramené les phra-

ſes à la place des réalités, & fruſtré encore une fois l'eſpoir de la France. Je me conſolois de cet affligeant retour en écoutant le peuple vous excepter avec d'autres, au milieu des imprécations qu'il vomit contre les oppreſſeurs; & vous ſentez avec quel zele j'appuyois cette diſtinction honorable, la ſeule planche peut-être qui puiſſe ſauver votre crédit du naufrage : mais je ne puis vous le diſſimuler, elle m'échappe cette derniere reſſource; l'opinion commence à changer. *Que voulez-vous*, me diſoit-on dernièrement avec humeur, *que voulez-vous avec votre Buonaparte? N'a-t-il pas la République dans ſa main? Les emplois ne ſont-ils pas à ſa diſpoſition? Depuis dix ans on nous donne des mots; n'avons-nous pas droit de demander des choſes? Buonaparte ne vaut pas mieux que les autres.* Je ne vous cite cette anecdote, entre mille autres, que pour vous faire apprécier le beſoin d'un changement prompt & ſenſible : ſi l'amélioration tarde, ma rhétorique vous ſera d'un foible ſecours contre de tels argumens.

Salut & amitié.

L'arrêté du Directoire contre les Prêtres de la Belgique, n'eſt gueres connu que de ceux qui l'ont mis en exécution ou qui en ont été les honorables victimes : on avoit ſes raiſons pour décréter, Art. 2, qu'il ne ſeroit point imprimé. *Voici ce rare monument de la philantropie des Pentarques philoſophes : il ne doit pas paroître déplacé à la ſuite des Lettres de D. Anſelmo à Buonaparte.*

EXTRAIT *des regiſtres des délibérations du Directoire exécutif.*

Paris, le 14 Brumaire de l'an 7 de la République Françaiſe, une & indiviſible.

LE Directoire exécutif après avoir entendu le rapport du Miniſtre de la Police générale, & vu les pièces à l'appui deſquelles il réſulte que les Prêtres & Moines des départemens réunis, qui ne ſe ſont point ſoumis à la loi du 7 Vendémiaire an 4, ſur la police des cultes & n'ont pas prêté le ferment exigé par celle du 19 Fructidor an 5, ſont les plus cruels ennemis de la France; qu'ils ont conſtamment entravé l'action du gouvernement, avili les inſtitutions républicaines, occaſionné des troubles, aigri les paſſions, propagé le fanatiſme, répandu des libelles incendiaires, dévoué les fonctionnaires publics aux poignards des aſſaſſins, tenu des oratoires privés, préſidé des conciliabules, & organiſé l'inſurrection générale qui vient d'éclater dans ces contrées;

Conſidérant que fideles au ſyſtême anti-civique qu'ils ont embraſſé dès le commencement de la révolution, ils n'ont ceſſé d'abuſer de leur influence pour égarer le peuple & l'exciter à toute ſorte d'excès;

Conſidérant que leur coupable coalition avec les ennemis extérieurs de l'état, eſt d'autant plus dangereuſe & répréhenſible, dans les circonſtances actuelles, qu'elle a évidemment pour objet d'allumer la guerre civile & d'empêcher l'exécution des loix républicaines;

Conſidérant enfin que la tranquillité publique ne pourra jamais renaître ni ſe conſolider dans les départemens réunis, tant qu'ils ſeront ſoumis à l'influence de ces êtres pervers,

Arrête, en vertu de l'art. 24 de la loi du 19 Fructidor:

ART. Ier. Seront arrêtés & déportés hors du territoire de la République les Prêtres du département de ..... ci-après nommés:

ART. II. Le Miniſtre de la Police générale eſt chargé de l'exécution du préſent arrêté, qui ne ſera point imprimé.

Pour expédition conforme,

Le préſident du Directoire exécutif, *Signé* TREILHARD.

Par le Directoire exécutif, le ſecrét.-général, *Signé* LAGARDE.

NOUVELLE LETTRE
DE D. ANSELMO B***,
Ancien Hiſtoriographe de l'Univerſité de Pavie, à BUONAPARTE,

SUR LA PAIX.

VALENCE, le 1 Nov. 1801.

CITOYEN CONSUL,

PAIX dans l'intérieur, paix au dehors, paix avec l'Egliſe; voilà ce que tous les papiers m'annoncent comme votre ouvrage. Je partage ſans doute la joie & l'admiration qu'une réputation ſi glorieuſe doit exciter dans tous ceux qui vous aiment : mais au-lieu de me livrer aux tranſports de l'enthouſiaſme, je viens examiner avec vous, dans le ſecret de la confiance & de l'amitié, ce que ces paix, ſi belles en apparence, ont de réel, de ſolide & de durable; vous montrer les taches qui les déparent, & les défauts qui en font le danger; aviſer enfin aux moyens d'en écarter, à la paix générale & définitive, les nombreux germes de diviſion que l'influence philoſophique de vos entours y a encore ſemés. Aſſez d'autres vous feront des

complimens : parvenu au point où vous êtes, vous ne manquerez plus de panégyriſtes : vous les trouverez en foule parmi ceux-là même qui voudroient vous voir empâlé. Pour les amis ſinceres, ces hommes incapables de vous taire jamais la vérité, n'en doutez pas, Buonaparte, ils diminueront en proportion de l'éclat de votre puiſſance : je ſerai toujours de leur petit nombre, & duſſè-je demeurer ſeul, duſſiez-vous m'appeller le grondeur éternel, je ne ferai treve de remontrances que quand je verrai la France heureuſe, & votre gloire en ſureté.

Paix dans l'intérieur! s'écrie-t-on. Et ſur quelles baſes repoſe-t-elle? demandent les gens ſenſés. La France ſort avec effroi, d'une révolution qui a froiſſé tous les intérêts publics & individuels, ſans autre but effectif de la part de ſes auteurs, que de détruire, de s'élever & d'empocher. Un dixieme des citoyens a dépouillé les neuf autres; & comme les voleurs faiſoient les loix, *l'intérêt général* conſiſta toujours à leur garantir la jouiſſance de leurs uſurpations, & à traiter les dépouillés comme ennemis naturels du *ſalut public.* L'agitation cauſée par cette étrange tourmente, a auſſi fait monter la lie de la nation à la ſuperficie, & plongé dans la boue tout ce qui y tenoit la partie ſupérieure. De là ces contraſtes hoſtiles dont la ſurface de la République eſt par-tout hériſſée. Ici c'eſt un riche propriétaire devenu mendiant par la révolution; il demande quelque ſecours au fripon qui s'eſt emparé de ſa propriété, & n'en reçoit que des huées. Là c'eſt un militaire couvert des lauriers de la victoire; il croit retrouver, à ſon retour, des parens, des amis : mais ils ont

péri dans les fers ou à l'infernale croisée; leurs calomniateurs & leurs bourreaux se sont partagé toute leur fortune; & le nouveau Bélisaire est logé à la belle étoile, pour *avoir bien mérité de la patrie.* Ici c'est un duc courbé humblement devant son ci-devant laquais; il s'applaudissoit de le voir en place, espérant en obtenir les services nécessaires à sa situation : mais le faquin, devenu un homme d'importance, le reçoit avec un mépris plus cruel que son infortune, & le force à dévorer, sous quelque toit obscur, son indignation & sa misere. Là ce sont des orphelins rôdant en gémissant autour du bel héritage de leur pere; celui-ci est mort à l'échafaud, coupable de richesse : les jeunes infortunés vont réclamer l'humanité & la justice chez le nouveau possesseur de leur patrimoine : des faux témoins sont appelés à l'instant; un procès-verbal est dressé & envoyé au ministre de la police, & les orphelins dépouillés sont bannis de la République pour avoir *attaqué les acquéreurs des domaines nationaux.* Ici c'est un riche hypothécaire couvert de hâillons; pressé par la détresse & la faim, il s'adresse aux possesseurs de ses hypotheques vendues *quittes & libres* par la République : mais on le renvoie à la nation insolvable, pour recevoir le vingtieme ou le trentieme de son dû, après liquidation, s'il n'est pas mort avant de chagrin ou de misere. Là c'est un rentier, un pensionnaire ou un autre créancier de l'état; après avoir inutilement dépensé, pour être payé, le peu de fonds qui lui restoit; blême & tremblant, il se rend à l'hôpital, où il croit trouver une derniere ressource contre les infirmités qui l'accablent : mais il y

manque de tout. Il demande ce que veulent ces cris de joie & d'alégresse, qui, du dehors, se mêlent aux douloureux gémissemens des malades? on lui répond qu'un voisin a acquis tous les biens de l'hospice, au quinzieme de leur valeur; & qu'il est dans l'usage de donner souvent ces civiques sabats, aux fonctionnaires de la nation, depuis qu'il jouit, sous la garantie publique, des dépouilles de l'humanité souffrante.

On ne voit pas seulement ces désordres révoltans, dans l'intérieur de la France; les mêmes contrastes scandalisent tous les yeux, dans les départemens réunis, où l'esprit national, plus sage & plus solide, les rend encore plus sensibles & plus dangereux. Il n'est pas de ville, pas de commune, pas de hameau, où les citoyens ne soient offensés de ces saillantes injustices; &, tandis qu'elles attisent par-tout la discorde civile, la minorité opprimante, ravie de conserver les fruits de sa rapacité, insulte à la majorité opprimée en lui criant : *paix dans l'intérieur!* & toutes les gazettes répetent à l'Europe étonnée : *paix dans l'intérieur!* Que dans cet état de choses, vos victoires au dehors, & au dedans les commissions spéciales, restes hideux de la révolution, contiennent les mécontens & operent un morne silence, une inactivité précaire; je le reçois sans peine. Mais de telles moyens ne rétabliront jamais la concorde, parce qu'ils ne sauroient changer la nature humaine: ce miracle excede la toute-puissance des hommes.

Le mal est fait, vous ont dit, au 18 Brumaire, les fripons & leurs protecteurs; *il n'est pas prudent de le réparer*. Mais étoit-il prudent de le sanctionner par la constitution de l'an 8, au risque

d'éternifer la révolution dans la République? Etoit-il prudent, à la réfurrection politique de la France, de fourrer la rapine parmi fes loix fondamentales? Etoit-il prudent alors de déshonorer une nation généreufe, en donnant l'exemple de cette infamie, unique dans le monde civilifé? *Le mal étoit fait*, au 18 Brumaire, *& il n'étoit pas prudent de le réparer!* Mais étoit-il glorieux d'en profiter, de le propager, de l'aggraver au point, Buonaparte, qu'on accufe aujourd'hui votre adminiftration d'avoir pouffé la fifcalité plus loin que fous aucune époque révolutionnaire? Je ne citerai pas les actes qui juftifient cette affreufe imputation : j'ai brûlé vos arrêtés à mefure qu'ils me font parvenus, ne pouvant contenir mon indignation, en voyant votre gloire fi indignement compromife par des entours perfides; je ne les rappellerai donc qu'en fomme. L'arrêté qui ordonne, au profit de la République, la vente des biens appartenant aux émigrés, même radiés définitivement, lorfque l'acquéreur vient à être évincé pour défaut de paiement, n'eft-il pas de la plus criante injuftice & fans exemple dans les faftes de la révolution? Celui qui remit tout-à-coup, fous le féqueftre, les poffeffions foreftieres de ces infortunés, ne fut pas mieux accueilli du public. Un autre émané au moment même où l'on négocioit à Paris le rétabliffement du culte catholique, & qui ordonnoit de ravir au clergé catholique languiffant fous le poids de la perfécution & de la mifere, quelques reftes honteux de fes dépouilles, pour les donner aux hofpices fous le prétexte bannal de l'humanité, fut regardé du même œil, & reçu avec d'autant

plus d'étonnement, que, dans les départemens voisins de l'Allemagne, on confirmoit alors même au clergé protestant, la jouissance de ses biens. Quelle impolitique, quelles nuances iniques on remarque dans tous les arrêtés relatifs à la radiation des émigrés ! N'étoit-ce donc pas assez que des loix barbares eussent prononcé l'arrêt de leur spoliation ? Pourquoi falloit-il que leurs yeux vissent cet arrêt cruel, aggravé & consigné de votre main, dans l'acte même qui autorisoit leur retour ? Pourquoi ? parce que les caméléons qui vous environnent, saisirent avec astuce, l'occasion de vous rendre complice de leurs décrets inhumains, de vous perdre avec eux, dans l'opinion publique, en soumettant leurs crimes à votre ratification, sous l'apparence des mesures de sureté. Voilà, n'en doutez point, le vrai but de toutes les fausses démarches qu'ils vous ont suggérées, depuis le 18 Brumaire.

Qu'on soit inexorable envers les émigrés qui ont pris les armes pour l'ancienne monarchie, j'y consens, si l'on n'est pas assez généreux pour user de clémence à leur égard. Il faut pourtant être de bon compte : tout leur crime, après tout, consiste à être demeurés fideles au roi, tant qu'ils ont cru pouvoir le défendre ; & ils ne sont pas plus coupables certainement, que ne l'eussent été les fideles républicains, si la République avoit succombé au-lieu de la monarchie. Mais quel délit réel ou apparent peut-on reprocher à des milliers d'émigrés, sortis de la France, pour mettre en sureté leur vie, laquelle couroit les plus grands dangers, comme leurs oppresseurs eux-mêmes en conviennent ? Ce sont cependant ces innocens qu'ils vexent, qu'ils dépouillent de la

même maniere, & à qui ils n'ouvrent le ſein de la commune patrie, que pour les y faire périr d'inanition & de déſeſpoir.

Enfin ſi la qualité de prêtre ou d'émigré, eſt un attentat irrémiſſible aux yeux de leur avarice, quel crime ont commis leurs créanciers pour les confondre dans la même ruine? Ils croyent cacher l'odieux de ces infâmes concuſſions, en diſant que la République s'eſt déclarée caution de leur dette au 18 Brumaire. Je réponds que c'eſt ajouter la dériſion à l'injuſtice. Tout le monde ſait que la nation avoit fait preuve d'inſolvabilité, juſqu'à neuf fois, à cette époque, & que la loyauté qu'elle montra depuis, n'alla point juſqu'à s'allarmer d'une nouvelle banqueroute. C'eſt un mal qu'on ne peut réparer, ajoutent les dilapidateurs de la fortune publique & privée, *ſans mettre en danger le repos de la République*. S'ils parlent de la petite république des acquéreurs, qu'on a toujours donnée pour la grande république, qui preſque toujours a payé ſes immenſes acquiſitions avec des zéros ou à un prix au-deſſous de tous les prix admiſſibles; l'excuſe n'eſt que plaiſante: s'ils parlent de tout le peuple françois, épuiſé par ces ſangſues voraces; elle eſt abſurde. Il ne tentera point, ſans doute, une nouvelle révolution contre la juſtice du gouvernement qui voudroit les faire dégorger: car il eſt d'évidence générale, que, ſans cette meſure, le crédit national ne ſe rétablira jamais; & conſéquemment que l'accroiſſement progreſſif des impôts, l'emprunt forcé, la réquiſition ou d'autres inventions fiſcales ſeront en permanence inévitable, dans la République. C'eſt ce qu'on a vu, ce qu'on voit en-

core en Angleterre, en Hollande & chez toutes les nations qui ont ſubi des révolutions ſpoliatrices.

Pour vous intéreſſer au ſort des acquéreurs, & vous cacher tout l'odieux de la préférence ſcandaleuſe, que la révolution vouloit leur aſſurer, ſur les victimes de ſa rapacité; on a vanté la garantie que leur avoient donné les trois premieres conſtitutions : c'eſt par cette apparence de loyauté publique, Buonaparte, qu'on vous a fait paſſer les articles 93 & 94 de la conſtitution de l'an 8, qui ratifient cette garantie. Mais ceux dont ils détiennent injuſtement les biens, étoient nantis d'une toute autre caution : leurs droits étoient couverts par toutes les loix divines & humaines, qui valoient bien, je crois, une garantie arbitrairement nommée *nationale*, par des légiſlateurs, qu'on a reconnus depuis pour les voleurs & les bourreaux de la nation. Il eſt au reſte un moyen ſimple de terminer ce grand différent, & d'aſſurer le repos de l'état, ſans que les acquéreurs puiſſent ſe plaindre. Comme ils croient ſatisfaire à leur conſcience, à l'honneur & aux cris des propriétaires, des hypothécaires, des créanciers, des rentiers, &c. en les renvoyant à l'indemnité dont la république s'eſt chargée, & qui, ſelon eux, s'acquittera pleinement *tôt ou tard*; qu'on tourne la médaille; qu'on place les ſpoliateurs dans la cathégorie des dépouillés; qu'on rende les biens à ceux-ci; & à ceux-là, qu'on donne en échange, la promeſſe de l'indemnité nationale : ſi la nation doit payer *tôt ou tard*, peu lui importe à qui; & puiſque ſes créanciers doivent attendre, il eſt beaucoup plus juſte & beaucoup moins

dangereux d'aſſigner l'expectative à la claſſe oppimante qu'à la claſſe opprimée. Mais de quelque maniere qu'on le faſſe, je dis qu'il faut réparer les injuſtices, trop nombreuſes & trop générales de la révolution, ou renoncer pour des ſiecles à la *paix intérieure* de la république : je dis que ſans cette meſure indiſpenſable, la République reſtera fondée ſur une mine, & menacée à tout moment d'une exploſion déſaſtreuſe.

Voyons ſi la *paix du dehors* eſt mieux établie. Je ſoutiens que la paix eſt impoſſible en Europe ſans une balance, qui tienne, en équilibre, tous les gouvernemens multipliés ſur ſa ſurface ; parce que cette belle partie du monde eſt encore aujourd'hui trop peuplée, trop riche, trop éclairée, malgré les maſſacres, les rapines & les ſottiſes que le philoſophiſme y a exercées à la fin du dix-huitieme ſiecle, pour pouvoir conſerver la paix, ſans cette meſure de politique générale. Le philoſophe ou le fou Raynal, ne ſachant pas mieux, s'aviſa de cenſurer ce grand point de diplomatie, & il en démontra l'importance, en penſant le ridiculiſer. Il comparoit l'organiſation politique de l'Europe à une toile d'araignée, qu'on ne peut tirailler à un coin, ſans que le mouvement ne ſe communique par tout & n'entame toutes ſes parties. Ainſi, en Europe, diſoit-il, quand la guerre éclate à un bout, auſſi-tôt toutes les puiſſances y prennent plus ou moins de part. Le philoſophe charmé d'avoir écrit une belle phraſe, n'examina point la choſe plus avant. Il ne vit donc pas que l'équilibre, qui eſt le *noli me angere* du grand tout politique, excitoit toujours ce mouvement jaloux des puiſſances ; que ce mouvement croiſſoit tou-

jours, en proportion du dérangement que la prépondérance de l'aggreſſeur, pouvoit cauſer dans l'équilibre; que le mouvement ou la guerre générale ne finiſſoit d'une maniere durable, qu'autant que le vainqueur ſe prêtoit au rétabliſſement de l'équilibre; que la défiance fut même plusieurs fois portée juſqu'à ſtipuler que celui ci, ou la nation, n'auroit jamais, ni dans aucun cas poſſible, tel ou tel agrandiſſement, comme la France dut y conſentir autrefois par rapport à la Belgique: enfin, que toute cette politique ombrageuſe étoit fondée ſur le premier beſoin de tous les états de l'Europe en général, & de chaque état en particulier, celui de l'exiſtence. Or, je vous le demande, Buonaparte, où eſt l'équilibre de l'Europe dans l'état actuel? Je n'en vois aucune trace ſur les traités conclus juſqu'ici; & les préliminaires ſignés récemment entre la République & la Grande-Bretagne, ſi on les conçoit dans le ſens de certains journaux, m'en démontrent l'anéantiſſement. En effet, ſi la France retient ſes conquêtes ſur le continent, ſi elle conſerve la ſuprématie politique, financiere & militaire, dans les républiques batave, helvétique, ciſalpine, ligurienne, & chez ſa royale créature d'Etrurie; où eſt la garantie de l'Allemage, de l'Italie, de l'Angleterre? Qu'on donne à la France vingt ans pour refaire ſon intérieur, ſa marine, ſes finances; qui pourra l'empêcher de dévorer l'Europe ſi l'appétit lui en prend?

Et qu'on ne me vante point le *nouvel ordre des choſes*, la *décrépitude de l'organiſation précédente*, la *vieilleſſe des corps politiques*, *l'empire des circonſtances*, la force de *l'opinion* & des *lumieres*, le *génie* & la

prééminence de la grande nation : tous ces mots de l'Inſtitut pourront brillanter la gazette, & faire ſauter les badauds de la capitale ; mais ils ne raſſureront point les puiſſances, ſur les dangers futurs, ni le repos de la République, contre les effets de leur inquiétude. Leur offrira-t-on pour arriere-caution la *loyauté françoiſe?* Mais cette loyauté, avant de commencer la guerre préſente, avoit décrété en principe, & juré au monde, qu'elle ne vouloit pas de conquête. A-t-elle tenu parole? Non; tant il eſt vrai qu'en politique, il faut autre choſe que des paroles, & qu'une juſte balance des forces de l'Europe, peut ſeule bâſer la confiance & la paix générales! Si les puiſſances ſouſcrivent à d'autres conditions, elles ne le feront, n'en doutez pas, que pour gagner du tems. La paix, dans ces conjonctures, ſera le tombeau de l'enthouſiaſme national, l'éteignoire de ſon ardeur guerriere, le manteau des conſpirations; en un mot, une treve morne & inquiétante, durant laquelle les ennemis du dehors & du dedans, redoubleront d'activité, raſſembleront, exciteront à l'ombre de la tranquillité, tous les élémens des diviſions civiles, propageront ſourdement la fermentation, & chargeront la mine, juſqu'à ce que les allumettes, directement jettées de l'étranger, puiſſent en procurer l'exploſion.

Et la *paix avec l'Egliſe*, direz-vous! pour celle-là, vous l'approuverez ſans doute. Pas trop, Buonaparte, ſi vous parlez de l'exécution. Le projet de rétablir le culte catholique en France étoit ſûrement une belle conception en morale & en politique; elle étoit digne de vous. Mais que les gens ſages ont été affligés de voir que

les philoſophes entourans y mettoient encore le nez! Plus l'objet étoit grand & ſublime, plus il étoit important d'en écarter ces politiques chiffonniers. Quelque ſoin qu'ils aient pris de cacher leur influence, elle perce malheureuſement de toutes parts, & ſaute aux yeux des moins clairvoyans. D'abord, un Curé, un ſimple prêtre eſt choiſi pour négocier le concordat, c'eſt-à-dire, pour traiter des plus grandes affaires de l'Egliſe, à l'excluſion des Evêques, dont pluſieurs exiſtoient en France. Il eſt impoſſible de ne pas reconnoître là une nuance de *l'égalité*, un je ne ſais quoi d'analogue au *presbytéraniſme* de la conſtituante. Un ſeul article du concordat eſt connu juſqu'ici; c'eſt la démiſſion générale des Evêques; & l'on y voit encore l'influence philoſophique: tout le monde ſait que leur maniere eſt de commencer par tout renverſer, & de n'opérer jamais que ſur une table raſe. Je conçois que la réſurrection de la Religion catholique, dans une ſi grande & ſi belle portion de l'Europe, invite ſon clergé aux plus grands ſacrifices. Au-lieu donc de blâmer le Pontife qui ſouſcrira à tout ce qu'il croira poſſible; je le plaindrai, en le voyant forcé de ſingulariſer les commencemens de ſon regne par des meſures ſi extraordinaires. J'admirerai, comme des modeles de charité, les Evêques orthodoxes qui, convaincus par la voix du S. Pere, de la néceſſité ou de l'utilité majeure de leur démiſſion, s'y ſoumettront généreuſement, en ſacrifiant les honneurs de leur triomphe, à la crainte de voir régner en France, le ſchiſme ou l'apoſtaſie. Je m'indignerai contre les jureurs quelconques, dont la fanatique opiniâtreté s'eſt

montrée disposée à voir ce malheur sans émotion ; qui s'applaudit, se réjouit, se glorifie même aujourd'hui, d'avoir mis le S. Siege, dans la crise effrayante de ne pouvoir sauver la Religion, sans abandonner, pour ainsi dire, ses confesseurs & ses martyrs. Je condamnerai sur-tout la témérité & l'inconséquence des derniers prometteurs de fidélité, qui, au-lieu d'attendre la décision de Rome, sur la nouvelle promesse, ont décidé la question par le fait ; persuadé, par leur nombre, à une faction intrigante, qu'il étoit possible de relever un simulacre de religion, sans se soucier de son chef ; & enfin, inspiré à une politique imprudente, la confiance de tout exiger de lui, pour relever la religion véritable. Mais que pensera, que dira le peuple spectateur de ces mesures extrêmes ? c'est sa moralité, c'est sa consolation, c'est son repos que vous avez en vue, en lui rendant la religion de ses peres. Parviendrez-vous à votre but, par ces moyens singuliers ? Qu'en pensera-t-il, qu'en dira-t-il, lui qui ne sait rien en politique, sinon que la politique de la révolution l'a toujours trompé ? Quand il lira la démission des Evêques légitimes, pour premier article de la paix religieuse ; ne croira-t-il pas qu'il s'agit, non de rétablir la Religion, mais de faire boire à ses héros le calice de la persécution jusqu'à la lie ? Ne craindra-t-il pas que le S. Pere n'ait été dupe d'une nouvelle trame philosophique ? Ne s'imaginera-t-il pas (ce qui est bien plus à craindre), ne s'imaginera-t-il pas, dis-je, comme les apôtres de l'Institut le lui prêchent sans relâche, que la Religion n'est qu'une chi-

meré, une marotte politique, un vain épouvantail entre les mains du gouvernement ?

On aura beau raſſurer le peuple en lui diſant que les Evêques intrus, conſtitutionels, jureurs, prometteurs &c. ſont dans le même cas que les catholiques; que le ſyſtême de démiſſions eſt une meſure conciliatrice, ayant pour but de couper le germe des diſſentions à la racine : il ne ſera pas moins ſcandaliſé, en croyant voir le ſchiſme & l'orthodoxie, le crime & la vertu, les coupables & les innocens, les perſécuteurs & les perſécutés, placés ſur la même ligne; & s'il excuſe le Pontife, par la néceſſité des circonſtances; il ſe défiera des vues du gouvernement qui l'aura mis *inutilement* dans cette extrémité; & l'influence que vous attendiez de la Religion, pour aſſurer la confiance publique, deviendra par là-même nulle ou inefficace. Je dis *inutilement*; car enfin, ſi l'on regardoit *l'obſtination* des divers jureurs, comme un obſtacle au rétabliſſement du culte catholique; il étoit un moyen moins étrange de les écarter, ſans même que le troupeau philoſophique pût crier à *l'intolérance*. Comme ces jureurs entêtés devoient leur exiſtence religieuſe, leur état ou l'exercice de leurs fonctions, à la loi civile; il ſuffiſoit de révoquer ces loix, & d'en porter d'autres concertées avec le S. Siege, qui réduiſiſſent ces miniſtres prévaricateurs à zéro. Auroient-ils pu s'en plaindre, eux qui avoient donné à l'autorité temporelle, le miraculeux pouvoir de réformer la Religion, de ſuſpendre ou d'empêcher l'exercice de ſon culte ? Leur ſoupleſſe, leur *civiſme* n'offroient-ils pas au contraire, un ſûr garant de leur ſoumiſſion ? Et s'ils euſſent été aſſez in-

conféquens, pour arguer d'incompétence, la loi civile, vis-à-vis de laquelle ils venoient de ramper, auroient-ils pu s'attendre à autre chofe qu'à la huée publique ?

Outre que cette marche n'avoit rien que de noble, & pour la religion véritable, & pour le gouvernement qui vouloit fon retour ; elle étoit encore la plus naturelle & la plus analogue aux conjonctures. En effet, la plupart des loix favorables aux jureurs opiniâtres, étoient abrogées par le fait, ainfi que les fermens qui en faifoient l'objet. La conftitution civile du clergé, avorton malheureux de la philofophie en délire, n'exiftoit plus comme loi de la République : celle-ci faifoit profeffion de ne reconnoître aucun culte ; & quand un tripot de conftitutionnels s'arrogea, il y a quelques mois, le titre de *concile national*, il donna à rire à toute la nation. Les fermens de liberté & d'égalité, de haine à la royauté, la promeffe du 7 Vendémiaire, &c., tous ces fignaux de la perfécution, avoient auffi difparu, avec les factions qui les avoient arborés. Qu'avoient donc de commun ces brandons du philofophifme perfécuteur avec la glorieufe révolution du 18 Brumaire ? Je conçois qu'après le premier choc, une politique bien ou mal entendue a pu croire néceffaire ou utile d'ufer de ménagement, de ne pas aigrir l'hydre terraffée : mais pour lui couper la dernière tête, pouvoit-on attendre un moment plus propice que celui du concordat, dont le projet à peine connu, vous avoit gagné tous les cœurs ? Les philofophes vos entours le fentirent trop bien ; c'eft pourquoi ils redoublerent d'intrigues & d'efforts pour conferver leur influence juf-

qu'au bout, afin de ſaupoudrer le concordat même, du poiſon de la diſcorde, ou de laiſſer, ſur ce dernier monument de votre gloire, l'empreinte de leur ineptie.

On devoit recevoir la foi catholique comme un bienfait; on ſemble ne l'admettre que par grace. On devoit réparer les outrages de ſa fuite; on ſemble environner ſon retour de nouveaux affronts. On devoit honorer ſes défenſeurs & ſes apôtres; on ſemble les confondre avec ſes déſerteurs. Cette conduite envers les Evêques orthodoxes, révolte ſur-tout ceux qui ſavent mieux l'hiſtoire que les ſavans de l'Inſtitut: c'eſt aux yeux des vrais ſavans une ingratitude qui va juſqu'à les faire trembler pour le ſuccès de vos vues reſtauratrices. Car, on ne doit pas l'oublier, la politique ne ſuffit pas pour rétablir la Religion, puiſqu'à l'égard des nations comme à l'égard des individus, elle eſt un don du ciel. Il eſt conſtaté par toutes les annales eccléſiaſtiques & profanes, que la foi catholique une fois bannie d'un état, n'y rentra jamais plus.

Cette apoſtaſie politique paroît être, dans les deſſeins de la providence, le péché irrémiſſible dont parle l'Evangile : ſi donc la France eſt ſouſtraite à un anathême ſi général, elle pourra ſe glorifier d'un privilege unique dans les faſtes de dix-huit ſiecles. Or, à qui la devra-t-elle cette exception ſignalée? Aux Evêques qui ſont demeurés fideles à la cauſe de l'Egliſe : de 134 compoſant l'épiſcopat françois, il n'y en eut que quatre qui ſuivirent le ſchiſme conſtitutionnel, & un plus petit nombre encore qui ſe déclarerent pour les appendices de Vendémiaire, de Fructidor, &c. Jettez les yeux ſur les Iſles Britanniques,

tanniques, sur l'Allemagne, sur la Suisse, en un mot sur tous les états où le schisme a étendu & consommé ses ravages : si l'on y retrouve des cantons, des provinces, des diocèses où la foi se soit conservée, ce sont ceux dont les Evêques avoient souffert l'exil ou la mort, plutôt que de suivre le torrent de la défection. Ces observations historiques sont incontestables : il en résulte que si la Religion romaine est *universellement* conservée en France, après la révolution philosophique, la nation sera redevable de ce bienfait à la constance *universelle* de ces mêmes Evêques, dont l'influence des philosophes lui fait demander aujourd'hui la destitution.

Pourriez-vous, Buonaparte, méconnoître ici la perversité de leurs vues ? Jaloux de votre gloire autant qu'ils la préconisent, ils veulent la ternir par le ridicule; ils veulent vous faire traiter avec le Roi du ciel comme vous avez traité avec les rois de la terre, dicter la paix à Dieu comme vous l'avez dictée au monde. Vous être au *non plus ultra* de votre puissance; & ils ne vous poussent au-delà des colonnes d'Hercules, que pour vous compromettre, arrêter un coup qui les désespere, & déchirer, s'il est possible, la Religion & l'état par un nouveau schisme, beaucoup plus redoutable que celui que vous voulez détruire. Ce dernier point mérite sur-tout l'attention la plus sérieuse. Supposons que le systême démissionnaire éprouve de la résistance de la part des Evêques catholiques : car il faut tout prévoir, dans une affaire si délicate. Que fera le S. Pere ? que ferez-vous vous-même ? si l'on recule; voilà, du moins en apparence, l'autorité compromise : si l'on avan-

ce, voilà le ſchiſme ouvert. Et quel ſchiſme? ſera-t-il de la nature de celui qu'il s'agit aujourd'hui d'extirper, & qu'une ſeule loi de la République, un arrêté même du gouvernement pouvoit anéantir, comme je l'ai prouvé ailleurs? Non; ce nouveau ſchiſme pourra devenir tel que les efforts combinés de Rome & de Paris ne ſauront plus l'éteindre. Suppoſons, ce qui n'eſt pas impoſſible, que la cauſe des Evêques oppoſans ſoit enviſagée ou préſentée non comme particuliere à la France, mais comme commune à tous les Evêques de la chrétienté; que ceux-ci, ou grand nombre d'eux, craignant tôt ou tard un pareil ſort, ſe déclarent pour l'oppoſition. Suppoſons, ce qui eſt plus poſſible encore, que la politique étrangere trouve ſon compte à leur en faire naître l'idée, à exagérer ces craintes, à verſer l'huile à grands flots ſur le nouvel embrâſement. La politique d'aujourd'hui n'eſt pas religieuſe, j'en conviens; mais vous ſavez auſſi qu'elle peut devenir tout-à-coup dévote & même ſcrupuleuſe, pour vous faire enrager. Or, dans cette hypotheſe, le mal ainſi encré au dedans & au dehors, comment l'arracherez-vous? Et ſur qui retombera encore tout l'odieux de ce nouveau cahos? ſur la France: ſes ennemis diront; elle ſort à peine d'avoir bouleverſé le monde politique, voilà qu'elle recommence à bouleverſer le monde chrétien.

Pour ne pas expoſer l'Egliſe à ce ſurcroît de calamités, le S. Siege, je n'en doute pas, inclineroit à la modération envers les Evêques oppoſans & à changer de ſyſtême: mais pour la raiſon diamétralement contraire, les philoſophes entourans, vous le verrez, ſuggereront la

rigueur. Ecoutez-les : vous devez ressaisir la foudre révolutionnaire, tonner sur le Pape désobéi & sur les Evêques désobéissans ; & pour justifier cette politique brutale, après avoir contesté naguere au Vicaire de Jesus-Christ, le droit de publier une indulgence, hors du diocese de Rome ; ils lui donneront aujourd'hui le pouvoir incontestable de désorganiser toute l'Eglise. Je ne crains pas que vous adoptiez un pareil avis ; vous vous êtes trop bien trouvé de la modération qui vous honore & concilie mieux les divers intérêts. Aussi n'en parlè-je que dans la vue de vous montrer que comme les philosophes sont toujours en mesure, vous devez toujours être en méfiance : c'est pourquoi je mets tant de zele à vous les faire connoître.

Je distingue en deux classes ces irréconciliables ennemis de votre gloire & de votre repos : les philosophes butors, & les philosophes doucereux. J'appelle *philosophes butors*, ceux que la révolution n'a pu instruire, tels que les Mercier, les Volnai & d'autres ostrogots de l'Institut, qui continuent à blasphémer le christianisme sans se cacher, qui prêchent encore aujourd'hui l'athéisme & le matérialisme comme une doctrine aussi utile à l'état qu'elle l'est au libertinage de leur cœur & de leur esprit. Ces animaux savans ne sont pas, à mon avis, les plus à craindre, parce qu'ils se montrent tels qu'ils sont, & que l'expérience a fait une trop éclatante justice de leurs systêmes. Si vous aviez consulté ceux-ci sur le sort des Evêques catholiques, ils eussent opiné non à la démission, mais à la guillotine, comme ils opinoient à la potence sous l'ancien régime, si pas toujours expressément, du moins

par une conſéquence néceſſaire de leurs principes : & leur ſot avis fût reſté ſans ſuite. Les *philoſophes doucereux* ont des opinions moins révoltantes ; c'eſt ce qui me fait croire qu'ils ſont beaucoup plus dangereux, comme ils ſont en beaucoup plus grand nombre. Ceux-ci n'ont pas plus de religion que les autres ; mais ils ceſſent de prôner l'athéiſme, depuis qu'ils ont vu les athées dépouiller & maſſacrer leurs confreres. Ils ſavoient bien que les loups ne ſe mangent pas l'un l'autre ; mais ils ignoroient qu'on n'en pouvoit pas dire autant des athées. Ils préferent donc aujourd'hui une religion à l'athéiſme politique, non pas pour la pratiquer, mais pour contenir le peuple, pour aſſurer leur fortune révolutionnaire contre l'envie d'autres raviſſeurs, & leur repos contre les victimes de leur ancienne barbarie. Et comme il n'eſt pas de religion qui condamne plus rigoureuſement l'injuſtice & la vengeance, que la Religion catholique ; ils donneront la préférence à celle-ci. De par ces philoſophes, *honneur ſoit* donc *rendu* au catholiciſme ; mais lui *rendront-ils* ſes dépouilles devenues, ſous leurs auſpices, l'aliment du ſcandale, de l'injuſtice, du luxe & de la débauche ? Oh non. Lui *rendront-ils* ſes tableaux, ſes monumens précieux, ravis à la piété des départemens, pour amuſer la frivolité de la capitale ? Oh non. Lui *rendront-ils* ſa liberté & ſon indépendance, entamées ſous l'ancien régime, opprimées ſous la monarchie conſtitutionelle, anéanties & exterminées ſous le directoire ? Oh non. Lui *rendront-ils* du moins quelque conſidération en renonçant à leurs jolis blaſphêmes, en ceſſant de plaiſanter dans leurs gazettes & leurs

pamphlets ſur ſes myſteres, ſes dogmes, ſa morale, ſes inſtitutions, ſes miniſtres? Oh non. Et qu'entendent-ils donc faire ces étranges reſtaurateurs du culte catholique? Ils veulent, non pas rétablir ce culte ſur le pied de ſon inſtitution divine, mais l'aſſervir d'une autre maniere à tous leurs caprices; non pas remettre au clergé le gouvernement de la Religion, mais le livrer à de nouveaux clubs érigés en commiſſions eccléſiaſtiques; non pas employer les moyens du chriſtianiſme pour guérir l'immoralité de l'état, mais faire valoir les reſſources de ce qu'ils appellent la philoſophie, pour introduire les vices de l'état dans l'Egliſe. Défiez-vous donc, Buonaparte, de ces perfides conſeillers : les félicitations qu'ils vous adreſſent ſur le rétabliſſement du culte, les empreſſemens qu'ils montrent à ſeconder vos vues, n'aboutiront, vous le verrez, qu'à marier leur philoſophiſme avec l'Evangile, le ſchiſme avec l'unité, la diſcorde avec la paix, l'enfer avec le ciel.

Je me réſume en trois mots : juſtice & reſtitution pour la *paix de l'intérieur ;* modération, *ſtatus quo* pour la *paix du dehors ;* droiture, ſincérité, conſéquence pour la *paix religieuſe.* Hors delà, je conçois la poſſibilité d'un plâtrage qui quelque tems, peut-être, cachera le ferment des diſſentions : mais je ne conçois point, je ne vois point, & il n'y a point de paix.....

FIN.

FAUTES A CORRIGER.

1°. Dans la premiere *Lettre de D. Anſelmo à Buonaparte*,

Pag. 6, lig. 31, l'erreur, *liſez* l'horreur.

2°. Dans la *ſeconde Lettre* du même au même,

Pag. 3, lig. 4, vanner, *liſez* pavaner.
Pag. 6, lig. 9, ont, *liſez* a.
Pag. 10, lig. 33, renoncés, *liſez* renoncé.
Pag. 12, lig. 21, ; *mettez* un point.
Pag. 13, lig. 28, de reſpect, *liſez* reſpect.

N. B. Il s'agit ici de la premiere édition de ces *Lettres* : nous ne garantiſſons point les diverſes autres éditions qui ont paru dans la ſuite.